

TALSMANDENS GRUPPE  
 SPRECHERGRUPPE  
 SPOKESMAN'S GROUP  
 GROUPE DU PORTE-PAROLE  
 GRUPPO  
 BUREAU 1

**INFORMATION  
 INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG  
 INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
 NOTA D'INFORMAZIONE  
 TER DOCUMENTIE**

Brussels, November 1974

**COMMUNITY ENERGY POLICY - OBJECTIVES FOR 1985<sup>1</sup>**

The Commission has recently approved quantified guidelines for a medium-term Community energy policy.

The chief aim is still that set out by the Commission in its "New Strategy"<sup>2</sup> in May 1974, i.e., to increase by every possible means the Community's independence of oil supplies from abroad.

To this end, the Commission thinks that the Community's future energy supplies can best be ensured by an extensive use of nuclear energy, the maintenance of the level of coal production, an increase in coal imports, a more or less complete stabilisation of the composition of crude oil and an increased use of natural gas.

However, certain changes should be noted in the figures, including revised calculations which induce the Commission to estimate that there could be a 15% saving in energy, whereas in May 1974 the figure estimated had been 10%.

The quantified objectives thus appear as follows (objectives estimated in May 1974 in brackets):

**\* TOTAL COMMUNITY PRIMARY ENERGY NEEDS IN 1985**

	1973		1985		1985	
	estimates	%	initial prospects	%	objectives	%
	Mtop <sup>3</sup>	%	Mtop	%	Mtop	%
Solid fuels	227	22.6	175	10	250(250)	
Oil	617	61.4	1160	64	600-650(655)	41-44(41)
Natural gas	117	11.6	265	15	290-340(375)	20-23(24)
Hydraulic and geothermal energy	30	3.0	40	2	43(35)	3(2)
Nuclear energy	14	1.4	160	9	242(260)	16(17)
<b>Total</b>	<b>1005</b>	<b>100</b>	<b>1800</b>	<b>100</b>	<b>1475(1575)</b>	<b>100</b>

\*) Internal consumption + exports + bunkers

<sup>1</sup> COM(74)1960

<sup>2</sup> Towards a New Strategy for the Community Energy Policy : (COM(74)550 final; see P-36 1974)

<sup>3</sup> Millions of toe = millions of tonnes of oil equivalent; 0.7 toe = 1 tce (tonne of coal equivalent)

1 (a)

These broad objectives must be adapted to the special situation of each particular Member State, and should serve as guidelines for national policies and as the "leitmotiv" of decisions of Community producers and consumers. Even if they sometimes transcend strictly national interests, the coordination of the efforts of all the Member States will directly and indirectly benefit the Community as a whole.

The Community's detailed objectives can be summarised as follows :

I. Energy demand

- A. To limit the rate of growth of internal consumption to 3.5% per annum as against the 5% originally envisaged.

The work done recently by the Commission with the help of national experts has shown that consumption could be reduced by 1985 to a level 15% lower than that previously estimated (first estimate of 10% put forward by the Commission in its communication of June 1974 on a "New Strategy for the Community Energy Policy").

- B. In parallel with the development of nuclear energy, to encourage a progressive increase in the consumption of electricity, to bring the share of this form of energy to 35% of total energy consumption in 1985 (25% in 1973).

II. Energy supply

To reduce dependence on imported energy to about 40% (63% in 1973).

A. Solid fuels

- To maintain the level of Community hard-coal production in absolute terms (175-180 million toe in 1985; 1973 : 178 Mtop).
- To increase coal imports from non-Community countries (35-40 million toe in 1985; 1973 : 22 Mtop).
- To raise the production of brown coal and peat to 30 million toe

B. Natural gas

- To raise Community production (underground and undersea deposits) to at least 195 million toe, and if possible 225 million toe, by 1985 (1973:114 Mtop).
- To ensure the importation of 95-115 million toe from non-Community countries (1973:4 Mtop).

The total contribution of natural gas should amount to 290-340 million toe. This figure, which represents a reduction in the figure given in the New Strategy (375 million toe), reflects the need to ensure a better utilisation of gas resources and to continue active prospecting in areas likely to contain new reserves.

C. Nuclear energy

- To create by 1985 a total power plant system with an installed capacity of 200 GWe, producing almost half the Community's electricity.

Although the nuclear programmes published by the Member States aim only at about 160 GWe of installed capacity by 1985, the Commission believes the industry to be capable of attaining a higher objective if a detailed programme is put before it without delay. A more ambitious objective of this kind is necessary, because only nuclear energy can substantially reduce oil imports.

D. Hydraulic and geothermal energies

- To develop and install equipment for hydraulic and geothermal sites so as to raise the contribution of these sources to energy supplies to 43 million toe (30 million toe in 1973).

E. Oil

- To limit oil consumption wherever oil can be economically replaced by other energy sources.
- To increase North Sea production to 180 million toe by 1985 at the latest.
- To reduce imports from non-Community countries to 420-470 million toe, or about 30% of total energy requirements (61% in 1973), or 70-72% of oil consumption (98% in 1973).

F. Other energy sources

- To ensure by a policy of technical research and development that traditional energy sources are more efficiently exploited and are replaced in the long term by new sources.

~

I

Sectoral proposals

The above broad objectives determine the lines of policy on the various individual energy sources (coal, oil, nuclear generation, gas, etc.) and on the reduction of energy consumption. The Commission has therefore adopted proposals on the following matters :

- a programme for the rational use of energy aimed at slowing down the growth of consumption;
- the encouragement of electricity consumption in parallel with the development of nuclear energy, allowing for the need to finance investment in the electrical sector;
- the use of nuclear energy to supplement the contribution of thermal power stations to electricity supplies. A search should be made throughout the Community for the best sites for nuclear power stations, having regard (as with other energy sources) to the safety of the population and environment amenity.
- a Community policy making it possible to stabilise the production of coal and progressively to ensure free access to the world market for all Community producers;
- a Community supply policy for hydrocarbons (oil and natural gas)

Such a policy will require the rapid development of existing Community resources, the creation of diversified and secure external supplies and the best use of available sources. It will also call for a transparent price system and a better use of investments. Lastly, it will contribute to achieving the unity of the common market, even in the event of difficulties of supply.

- a Community supply policy for nuclear fuels which will improve security of supplies by fixing the share of supplies to be covered by Community industrial operators.

The Commission also asks the Council to express an opinion on the principle of the fastest possible development of the energy resources of each Member State in satisfactory economic conditions. For this purpose a target programme should be periodically drawn up, covering the development of production of and prospecting for energy, indicating the required investments of all kinds.

TALSMANDENS GRUPPE  
 SPRECHERGRUPPE  
 SPOKESMAN'S GROUP  
 GROUPE DU PORTE-PAROLE  
 GRUPPO DEL PORTAVOCE  
 BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION**  
**INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG**  
**INFORMATION MEMO**

(1) COM (74) 1960

**NOTE D'INFORMATION**  
**NOTA D'INFORMAZIONE**  
**TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, Novembre 1974

Politique énergétique communautaire - Objectifs pour 1985<sup>(1)</sup>

La Commission vient d'adopter des orientations chiffrées pour une politique énergétique à moyen terme dans la Communauté. Les lignes directrices telles qu'elles avaient été formulées par la Commission dans sa "Nouvelle Stratégie"<sup>(2)</sup> en mai 1974, demeurent, à savoir : augmenter par tous moyens l'indépendance pétrolière de la Communauté.

A cet effet, la Commission voit le futur approvisionnement énergétique le mieux assurée par un fort recours à l'énergie nucléaire, le maintien de la production charbonnière, une augmentation des importations de charbon, une quasi-stabilisation de la consommation de pétrole brut et un recours accru au gaz naturel.

Toutefois, pour ce qui concerne les données chiffrées, il y a lieu de tenir compte de certains changements, dont des calculs révisés qui ont amené la Commission à estimer que l'économie d'énergie pourrait être de l'ordre de 15 %, alors qu'en mai 1974, cette économie avait été estimée à 10 %.

Les objectifs chiffrés se présentent par conséquent comme suit (entre parenthèse : les objectifs envisagés en mai 1974).

Besoins totaux<sup>\*</sup> d'énergie primaire en 1985 de la Communauté

	1973		1985		1985	
	estimations		perspect. initiales		objectifs	
	Mtep <sup>3)</sup>	%	Mtep	%	Mtep	%
Combustibles solides	227	22,6	175	10	250 (250)	17(16)
Pétrole	617	61,4	1160	64	600-650(655)	41-44(41)
Gaz naturel	117	11,6	265	15	290-340(375)	20-23(24)
Energie hydraulique et géothermique	30	3,0	40	2	43(35)	3(2)
Energie nucléaire	14	1,4	160	9	242(260)	16(17)
Total	1005	100	1800	100	1475(1575)	100

\* ) Consommation intérieure + exportations + soutes

.../...

(1) COM(74)1960

(2) Vers une nouvelle stratégie de politique énergétique pour la Communauté (COM(74)550 final; voir P-36 de 1974)

(3) Mtep = millions de tonnes équivalent pétrole; 0,7 TEP = 1 TEC (Tonne équivalent charbon)

Ces objectifs, de caractère global et dont l'application devra se modeler aux situations propres à chaque Etat membre, devraient servir de lignes directrices pour les politiques nationales, en même temps que de fil conducteur pour les politiques nationales, en même temps que de fil conducteur pour les décisions des producteurs et consommateurs de la Communauté. Même s'ils devaient, dans certains cas, dépasser ce qu'exigerait l'intérêt strictement national, les efforts accomplis par tous les Etats membres de manière convergente auront des effets bénéfiques, directs et indirects, pour l'ensemble de la Communauté.

En détail, les objectifs pour la Communauté se résument comme suit :

### I. Demande d'énergie

- A. Limiter le taux de croissance de la consommation intérieure à 3,5 % par an au lieu des 5 % initialement prévus.  
Les travaux récents que la Commission a menés avec l'aide d'experts nationaux montrent en effet qu'on pourrait ramener d'ici à 1985 la consommation à un niveau de 15 % inférieur au montant des prévisions antérieures (alors que dans sa communication de juin 1974 sur une "Nouvelle Stratégie de politique énergétique", la Commission avait avancé une première estimation de 10 %).
- B. En parallèle avec le développement de l'énergie nucléaire, encourager progressivement la consommation d'électricité, pour que cette forme d'énergie représente 35 % de la consommation d'énergie en 1985 (25 % en 1973).

### II. Offre d'énergie

Réduire à environ 40 % la dépendance à l'égard de l'énergie importée (63 % en 1973).

#### A. Combustibles solides

- Maintenir en valeur absolue le niveau de la production communautaire d'houille (175 à 180 Mtep en 1985; 1973 : 178 Mtep).
- Accroître les possibilités d'importation charbonnière en provenance de pays tiers (35 à 40 Mtep en 1985; 1973 : 22 Mtep).
- Porter à 30 Mtep la production de lignite et de tourbe (1973 : 25 Mtep).

#### B. Gaz naturel

- Développer la production communautaire (terre ferme et gisements sous-marins) de manière à atteindre au moins 195 Mtep et si possible 225 Mtep en 1985 (1973 : 114 Mtep).
- S'assurer de l'importation de 95 à 115 Mtep en provenance de pays tiers (1973 : 4 Mtep).

Au total l'apport du gaz naturel devrait s'élever à 290/340 Mtep. Ce chiffre, qui se situe en retrait par rapport à celui de la Nouvelle Stratégie (375 Mtep) reflète la nécessité de veiller à une meilleure utilisation des ressources gazières, et de poursuivre activement l'exploration dans des zones susceptibles de renfermer de nouveaux gisements.

#### C. Energie nucléaire

- Disposer en 1985 d'un parc de centrales d'une puissance installée de 200 GWE, fournissant près de la moitié de la production d'électricité de la Communauté.

Bien que les programmes nucléaires annoncés par les Etats membres ne portent que sur quelques 160 CNE installés en 1985, la Commission estime que l'industrie est en mesure d'atteindre un objectif plus élevé, si un programme précis lui est proposé sans retard. Un objectif plus ambitieux que les prévisions nationales est nécessaire, car seule l'énergie nucléaire permettra de réduire de manière importante le recours au pétrole importé.

D. Energies hydraulique et géothermique

- Aménager ou développer les sites hydrauliques et géothermiques afin de porter à 43 Mtep leur contribution à l'offre d'énergie (30 Mtep en 1973).

E. Pétrole

- Limiter la consommation du pétrole dans les domaines où il peut être remplacé économiquement par d'autres sources d'énergie.
- Développer la production en mer du Nord pour atteindre un niveau de 180 Mtep au plus tard en 1985.
- Réduire à un niveau situé entre 420 et 470 Mtep l'importation en provenance de pays tiers, soit environ 30 % des besoins totaux en énergie (61 % en 1973), ou 70 à 72 % de la consommation de pétrole (98 % en 1973).

F. Autres sources d'énergie

- Par une politique de recherche et de développement technologique, assurer que les énergies conventionnelles soient mieux utilisées et, à long terme, relayées par des sources nouvelles d'énergie.

Propositions sectorielles

Dans le cadre esquissé ci-dessus, se situent des orientations pour la politique à suivre dans les différentes sources d'énergie (charbon, pétrole, nucléaire, gaz, autres) ainsi que pour une réduction de la consommation d'énergie. La Commission a donc adopté également des propositions concernant

- un programme d'utilisation rationnelle de l'énergie tendant à réduire la croissance de la consommation;
- l'encouragement de la consommation d'électricité, parallèle au développement de l'énergie nucléaire et tenant compte de la nécessité de financer les investissements du secteur électrique;
- le recours - outre l'apport des centrales alimentées en combustibles solides - à l'énergie nucléaire pour l'accroissement de la puissance électrique. La meilleure implantation des centrales nucléaires devra être recherchée pour tout le territoire de la Communauté, en tenant compte, de la même manière que pour les autres sources d'énergie, de la sécurité des populations et de la protection de l'environnement;
- une politique communautaire qui permette de stabiliser la production de charbon et d'assurer progressivement à tous les consommateurs de la Communauté le libre accès au marché mondial;
- une politique communautaire d'approvisionnement pour les hydrocarbures (pétrole et gaz naturel).

Cette politique suppose le développement rapide des ressources existant dans la Communauté, un approvisionnement extérieur diversifié et sûr et la meilleure utilisation des disponibilités. Elle comporte également un régime de transparence des prix, et la recherche de la meilleure utilisation des investissements. Elle tend enfin à assurer l'unité du marché commun, même en cas de difficultés d'approvisionnement.

- une politique communautaire d'approvisionnement pour les combustibles nucléaires qui favorise la sécurité des fournitures en fixant la part de celles-ci à couvrir par les opérateurs industriels de la Communauté.

Elle demande en outre au Conseil de se prononcer sur le principe d'un développement aussi rapide que possible des ressources énergétiques de chacun des Etats membres, dans des conditions économiques satisfaisantes. A cette fin, un programme indicatif du développement de la production d'énergie nucléaire est proposé.